

PUBLIÉ LE 15/07/2026

Décision n° 2026-64 du 15/07/2026 - Désignation d'un expert externe ponctuel à l'ANSM (LAPORTE Joan-Ramon)

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - EXPERTISE : NOMINATIONS EXPERTS PONCTUELS

Le Directeur du « GIS EPI-PHARE » ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Décide :

Article 1^{er} : M. LAPORTE Joan-Ramon est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 15 juillet 2026

Pr Mahmoud ZUREIK

Directeur du GIS EPI-PHARE
Epidémiologie des produits de santé
ANSM - CNAM